



PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

ARRAS, le **26 AVR. 2017**

Le Préfet du Pas-de-Calais

à

Monsieur le Président du Conseil Général
Mesdames et Messieurs les Maires du département

En communication à Madame et Messieurs les Sous-Préfets

OBJET : Pavoisement des édifices publics à l'occasion de la journée nationale du souvenir des victimes et des héros de la déportation.

Conformément aux instructions ministérielles, les bâtiments et édifices publics devront être pavoisés aux couleurs nationales le **dimanche 30 avril 2017**, à l'occasion de la journée nationale des victimes et des héros de la déportation.

Je vous prie de bien vouloir prendre toutes mesures utiles en vue de l'exécution de ces directives.

Fabien SUDRY